Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260622-2026_06_22_065-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Rapporteur : Audrey CAPITAINE

DÉLIBÉRATION n°2026-065 – TARIFS 2026 – SECTEUR DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE : FUNÉRAIRE

L'An deux mil vingt-six, le vingt-deux juin, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 19 h 00, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le seize juin, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 26 Absents : 3 Votants : 29

Etaient présents : M. Damien ABOLIVIER, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Michel HOSTIOU, Mme Hatice DEMIR, M. Eric GUÉGUEN, Mme Anne PÉRENNES, M. Cédric PATINEC, M. Pierre-André LE JEUNE, M. René BIZIEN, Mme Annie DESTAILLATS, Mme Ghislaine KERGOAT, M. Claude MARCHAND, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Stéphanie LE CREN, M. Florian HERRY, M. Ludovic DERRIEN, Mme Cécile LE COSSEC, M. Christophe COSMAO, M. Damien JÉGOU, Mme Coralie HUITRIC, Mme Audrey CAPITAINE, Mme Jasmine FUTCHER, Mme Marine THOMAS, M. Paul MONFORT, M. Killian LE GALL

Etaient absents :
Mme Béatrice MONCUS, excusée, qui a donné pouvoir à M. Michel HOSTIOU
Mme Gwenn PÉRENNES, excusée, qui a donné pouvoir à M. Damien JÉGOU
Mme Virginie LE CORRE, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure LE MEUR

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LE CREN

♦♦♦

Dans le cadre de l'actualisation au **1er septembre 2026** des tarifs applicables dans le secteur de l'administration générale, il est proposé d'adopter les tarifs relatifs au service funéraire selon les modalités suivantes :

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260622-2026_06_22_065-DE

1) Concessions

Type de concession	10 ans		15 ans		30 ans	
	Tarifs au 01/09/2025	Tarifs au 01/09/2026	Tarifs au 01/09/2025	Tarifs au 01/09/2026	Tarifs au 01/09/2025	Tarifs au 01/09/2026
Concession simple	95 €	97 €	144 €	147 €	281 €	287 €
Columbarium (1 case)	271 €	276 €	400 €	408 €	785 €	801 €
Cavurne sans cuve	179 €	183 €	268 €	273 €	536 €	547 €
Cavurne avec cuve	488 €	498 €	576 €	588 €	845 €	862 €
Renouvellement cavurne avec cuve	179 €	183 €	268 €	273 €	536 €	547 €

	Tarifs au 01/09/2025	Tarifs au 01/09/2026
Mise à disposition du jardin du souvenir	44 €	45,00 €
Pose d'une plaque sur la stèle du jardin des souvenirs	44 €	45,00 €

Occupation d'un caveau temporaire	Tarifs au 01/09/2025	Tarifs au 01/09/2026
Tarif/jour pour 60 jours	1,80 €	1,90 €
Tarif/jour au-delà de 60 jours	2,50 €	3,00 €
Taxe d'entrée et de sortie	32,00 €	33,00 €

2) Vacations funéraires de police

En application de la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008, les opérations de surveillance donnent droit à des vacations dont le montant, fixé par le Maire après avis du Conseil municipal, est compris entre 20 € et 25 € (article L. 2213-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il s'agit des opérations définies par l'article L2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La ville est chargée de la collecte de ces vacations pour le compte de la Police Nationale et de leur reversement à la Direction Générale des Finances Publiques.

Il est proposé de fixer le tarif à 20 € par vacation.

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er septembre 2026 et feront l'objet d'une révision annuelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VOTER** les tarifs proposés.

Le Maire,
Damien ABOLIVIER

